



Coronavirus

Le secteur Horeca pratiquement à l'arrêt



COVID-19

Les mesures à prendre pour freiner le virus ? P4



Impôts

Délais de paiement adaptés P8



Chômage partiel

Procédure accélérée pour notre secteur P10



Mutualité de cautionnement

Une aide pour votre trésorerie P14

VOS CLIENTS PRÉFÈRENT PAYER PAR CARTE

Vous souhaitez offrir à vos clients un moyen de paiement électronique simple, rapide et sécurisé ? Optez pour le terminal qui vous convient le mieux et proposez sans plus attendre le paiement par carte à vos clients.

Pour plus d'informations, contactez-nous au +352 355 66 444 ou commercial.lux@six-payment-services.com.

worldline.com
six-payment-services.com

Nous devons combattre cette crise



François Koepp, secrétaire général

Tous ensemble nous devons prendre nos responsabilités et contribuer selon nos possibilités à combattre cette crise.

L'Horesca combat pour vous et met tout en œuvre pour vous soutenir par tous les moyens. Ensemble avec L'UEL nous élaborons des propositions que nous soumettons au Gouvernement.

Nous sommes en contact régulier avec notre Gouvernement et notre Ministre de tutelle, Monsieur Lex Delles, Ministre des Classes Moyennes et du Tourisme, qui défend notre cause avec acharnement. Il est comme nous conscient du fait que la situation actuelle met beaucoup de nos entreprises dans une situation périlleuse, et que le problème de trésorerie est leur premier souci. Naturellement bien d'autres problèmes d'existence persistent.

Le Gouvernement a mis certaines aides et mécanismes en place pour aider les PME. Cela coûtera ce que cela coûtera disait notre Premier Ministre Xavier Bettel lors d'une conférence de presse.

La première aide dont peut profiter notre secteur est le mécanisme du chômage partiel. Ce mécanisme aide les entreprises à surmonter le problème des salaires à payer comme ils sont remboursés par l'État à raison de 80%, même

L'Europe est en guerre disait le Président français. Notre continent est frappé par la plus grave crise d'après-guerre contre un ennemi invisible et féroce. Cette crise du Covid-19 nous a frappé de plein fouet. Notre économie et par le biais de celle-ci nos entreprises traversent la période la plus difficile de leur existence. Beaucoup d'entreprises se soucient de leur avenir. C'est un phénomène qui traverse l'Europe entière. Une Europe si prisée et qui se voit confrontée à ses limites.

si nous devons les préfinancer. (Pour rappel l'indemnité pour chômage partiel est de 80% du salaire normalement payé)

La deuxième aide est le projet de loi de soutien aux PME qui va être voté et permettra de venir rapidement en aide aux entreprises qui ont dû fermer par une décision gouvernementale, en forme d'une avance de fond remboursable, ceci jusqu'à concurrence de 800.000€ selon la taille et les besoins de l'entreprise.

D'autres mécanismes sont :

L'annulation de avances d'impôts du premier et deuxième trimestre sur demande motivée, ou soit de reporter leur paiement.

Le report de paiement de la TVA.

Le report de paiement des cotisations patronales auprès du CCSS

Le report de la remise de la déclaration d'impôts 2019

Le congé pour raison familiales.

La garantie accordée par la Mutualité de Cautionnement de la Chambre de Commerce dans le cas d'un prêt contracté auprès d'une banque de la place, pour renforcer la trésorerie. La Mutualité de Cautionnement de La Chambre de Commerce peut garantir jusqu'à 50% du prêt avec un montant maximal de 500.000€.

Le Gouvernement a manifesté sa volonté de venir en aide à chaque entreprise et est en train d'élaborer d'autres mesures de soutien pour les indépendants.

Chers membres, nous restons à votre écoute et nous restons ouverts à toute suggestion ou idée pouvant aider nos entreprises durant cette période difficile.

Je ne peux me passer de remercier tout chacun qui s'implique autant et qui repousse ses limites dans cette période noire. Je pense à tous ceux qui par leur travail assurent le fonctionnement des services essentiels de notre pays. Je les remercie de vive voix et je les félicite au nom de nous tous. Chacun qui par son travail contribue à atténuer cette crise mérite le respect et remerciement de toute notre société. Notre Gouvernement et tous ses fonctionnaires, ainsi que le secteur hospitalier, de l'alimentation, des dépannages, les transports, le secteur horeca, les services communaux, et chacun individuellement qui par sa générosité et comportement respectueux contribue à surmonter cette crise.

Je vous souhaite que vous restiez tous en bonne santé !

CORONAVIRUS COVID-19 INFORMATIONS ET DIRECTIVES

COMMENT SE PROTÉGER ?



Lavez-vous régulièrement et correctement les mains à l'eau et au savon.



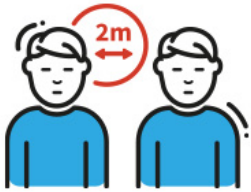
Toussez ou éternuez dans le pli du coude ou un mouchoir en papier.



Evitez de serrer des mains ou de faire la bise.



Evitez de toucher votre visage avec vos mains.



Evitez les contacts proches avec les personnes malades.



En cas de maladie restez à la maison, n'allez pas au travail ou à l'école.

QUELS SONT LES SYMPTOMES ?

37,5°



Les symptômes ressemblent à ceux de la grippe. La maladie reste bénigne pour la majorité des gens.

COMMENT LE VIRUS SE PROPAGE-T-IL ?



Le port d'un masque normal ne vous protège pas contre les virus.



Le virus se propage par le biais de gouttelettes respiratoires expulsées lorsqu'on tousse ou éternue.

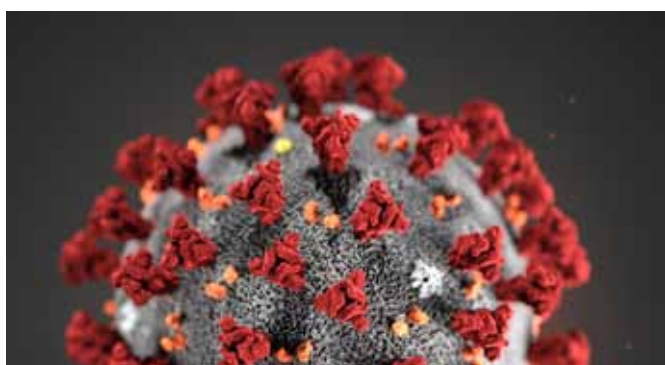
POUR SE RENSEIGNER :

☎ 8002 - 8080

EN CAS D'URGENCE :

112

Cornavirus : Les mesures à prendre pour freiner le COVID-19



Inconnu il y a quelques semaines encore le COVID-19 a chamboulé la vie de la population entière. De nombreuses mesures ont été prises pour soutenir les entreprises. Mais pour gagner cette bataille économique il faudra d'abord gagner la guerre contre la maladie.

Définition du coronavirus

Les coronavirus (CoV) forment une grande famille de virus qui provoquent des manifestations allant du simple rhume à des maladies plus graves telles que le syndrome respiratoire du Moyen-Orient (MERS) et le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS). Un nouveau coronavirus (nCoV) est une nouvelle souche de coronavirus qui n'a pas encore été identifiée chez l'homme.

Le COVID-19 est la maladie infectieuse causée par le dernier coronavirus qui a été découvert (SARS-CoV-2). Ce nouveau virus et cette maladie étaient inconnus avant l'apparition de la flambée à Wuhan (Chine) en décembre 2019.

L'infection COVID-19 reste bénigne dans 80% des cas. Par contre, pour retarder la propagation parmi la population générale et pour protéger les populations vulnérables et fragiles, il est important de prendre un certain nombre de précautions.

Où le nouveau coronavirus est-il apparu ?

Le SARS-CoV-2 est une nouvelle souche de coronavirus qui n'avait pas encore été constatée chez l'être humain auparavant. L'épidémie a commencé dans la ville chinoise de Wuhan, capitale de la province de Hubei. Dans les premiers temps, il a semblé que l'épidémie était liée au marché South China Seafood City. Ce marché accueille des commerçants en fruits de mer, volailles, chauves-souris, marmottes et autres animaux sauvages, ce qui indique une probable origine animale de ce virus. Il s'est avéré par la suite que le virus peut également se transmettre entre humains. Des cas ont entre-temps été découverts dans d'autres régions de Chine et dans d'autres pays, souvent liés à des antécédents de voyage à Wuhan. Les autorités sanitaires des différents pays touchés effectuent en ce moment des recherches sur ce nouveau coronavirus et les sources des contaminations.

Qu'est-ce qu'une pandémie ?

Il n'existe pas de définition universellement applicable. On peut néanmoins dire qu'une pandémie désigne la propagation accrue et durable d'une maladie infectieuse humaine hors du commun qui affecte rapidement toutes les parties du monde et qui touche une grande partie de la population globale.

Quels sont les symptômes ?

Les symptômes varient d'une infection modérée à sévère des voies respiratoires s'accompagnant de fièvre, de toux et de difficultés respiratoires. Les personnes âgées et les personnes souffrant de maladies chroniques préexistantes semblent plus vulnérables et exposées au risque de complications.

La période d'incubation de l'infection COVID-19, période entre la contamination et l'apparition des premiers symptômes, est de maximum 14 jours.

Comment le coronavirus COVID-19 se transmet-il?

L'infection COVID-19 est transmise par des personnes porteuses du virus. La maladie peut se transmettre d'une personne à l'autre par le biais de gouttelettes respiratoires expulsées par le nez ou par la bouche lorsqu'une personne tousse ou éternue.

Ces gouttelettes peuvent persister un certain temps sur des objets ou des surfaces autour de la personne en question. On peut contracter la maladie COVID-19 si on touche ces objets ou ces surfaces et si on se touche ensuite les yeux, le nez ou la bouche. Il est également possible de contracter la COVID-19 en inhalant des gouttelettes d'une personne malade qui vient de tousser ou d'éternuer. C'est pourquoi il est important de se tenir à plus de deux mètres d'une personne malade et de respecter les mesures d'hygiène de base.

Pour m'exposer le moins possible, comment dois-je me comporter ?

Restez chez vous. Les contacts sociaux directs sont à limiter au strict minimum. Les sorties sont limitées aux activités suivantes :

l'acquisition de denrées alimentaires, de produits pharmaceutiques et de produits de première nécessité,

l'acquisition des produits agricoles, viticoles, horticoles et sylvicoles, le déplacement vers les structures de santé,

le déplacement vers le lieu de travail pour l'exercice de l'activité professionnelle,

l'assistance et les soins aux personnes âgées, aux mineurs d'âge, aux personnes dépendantes, aux personnes handicapées et aux personnes particulièrement vulnérables,

le déplacement vers les organismes de sécurité sociale en cas d'urgence, le déplacement, en cas d'urgence, vers les institutions financières et d'assurance ainsi que vers les services postaux,

le déplacement vers les entités commerciales et artisanales énumérées sous la question : « Quelles activités commerciales continuent à fonctionner ? »

en raison d'un cas de force majeure ou d'une situation de nécessité, les activités de loisirs en plein air à titre individuel ou limitées aux personnes qui cohabitent, sans aucun rassemblement et sous condition de respecter une distance interpersonnelle de deux mètres.

Quels sont les gestes barrières ?

Il y a lieu d'observer les mêmes consignes de précaution que pour toute autre infection respiratoire.

Le plus important: lavez-vous régulièrement et correctement les mains. Vous trouverez la meilleure façon de vous laver les mains en ligne sur www.sante.lu

Vous toussiez ou éternuez? Faites-le dans un mouchoir en papier ou dans le pli du coude. Jetez le mouchoir dans une poubelle munie d'un couvercle. Évitez de serrer des mains ou de faire la bise.

Évitez les contacts proches avec les personnes malades (garder une distance de 2 mètres au moins).

Restez à la maison si vous êtes malade. N'allez pas travailler !

Évitez autant que possible de toucher votre visage avec vos mains.

Quelles mesures touchent le secteur Horeca?

Les activités de nature culturelle, sociale, festive, sportive et récréative sont suspendues. Les aires de jeux sont fermées.

Les établissements relevant des secteurs culturel, récréatif, sportif et HORECA restent fermés (musées, bars, restaurants, cinémas, cafés, discothèques, bibliothèques, piscines, salles de sport, etc.).

L'interdiction ne vise pas les services à emporter, de drive in et de livraison à domicile.

Les hôtels restent ouverts. Les restaurants et les bars d'hôtel, à l'exception du room-service et du service à emporter, restent fermés.

Le respect des règles sera contrôlé par la police grand-ducale et des sanctions sont applicable en cas de non-respect de ces règles.

Impact sur la relation de travail avec le salarié

Est-ce qu'un salarié peut refuser de venir travailler par simple crainte du coronavirus?

Non

Est-ce que l'employeur peut refuser l'accès à un salarié dans le contexte du coronavirus

Si l'employeur a des craintes fondées de risque de contamination pour ses salariés, il peut prononcer un tel refus.

Est-ce que l'employeur peut forcer ses salariés à prendre leur congé légal ou du congé sans solde par crainte que le coronavirus ne se propage dans son entreprise?

Non, si l'employeur prend la décision d'obliger ses salariés à rester à la maison par mesure de précaution, il doit les dispenser expressément de l'exécution de leur travail et continuer à leur verser leur salaire.

L'écrin que mérite votre produit

www.mullerwegener.lu



Muller & Wegener



Le vin de la semaine *Cedro do Noval Rouge 2016*

Douro, Portugal



S'il existe un producteur qui symbolise le mot Quinta, c'est Noval avec le légendaire millésime 1931. On retrace l'origine de la Quinta en 1715.

Ce Cedro do Noval 2016 a une belle robe rubis. Nez subtil de fruits rouges et noirs sur des notes épicées et de cuir, vanille. De l'ampleur en bouche, du gras, belle harmonie entre les arômes fruités et ceux d'épices douces. Final fin et élégant.



Vins Fins

Spiritueux

Soft drinks

Alimentation

Bières

Idées Cadeaux

" Votre spécialiste en vins du Portugal "

Bexeb, SA | Négociant Importateur Distributeur

13, op Zaemer | L-4959 Bascharage | Tél.: +352 22 70 70 | Fax: +352 47 38 05 | info@bexeb.lu | www.bexeb.lu

Les avances pour les 2 premiers trimestres sont annulées

Délai de paiement pour les impôts

Face à la crise liée à la propagation du Covid-19, le Gouvernement a décidé de mettre en œuvre plusieurs mesures fiscales en faveur des personnes morales et des personnes physiques. L'objectif principal de ces mesures est de pallier aux besoins de financement et de liquidités des entreprises et des indépendants qui sont fortement impactés par les restrictions économiques actuelles.



Au niveau des impôts directs, des facilités en matière d'avances d'impôt ainsi que des délais de paiement seront accordés aux entreprises et indépendants. Plus précisément, les personnes morales et les personnes physiques exerçant une activité générant un bénéfice commercial, un bénéfice agricole et forestier ou un bénéfice provenant de l'exercice d'une profession libérale, qui rencontrent des problèmes de liquidités en raison de la pandémie Covid-19 peuvent faire une simple demande d'annulation des avances en matière d'impôt pour les 2 premiers trimestres de 2020. Sont visés par cette mesure l'impôt sur le revenu (des collectivités) et l'impôt commercial communal.

Par ailleurs, ces mêmes personnes peuvent solliciter, pour les impôts venant à échéance après le 29 février 2020, un délai de paiement de quatre mois. Ce délai de paiement n'entraînera pas des intérêts de retards et concerne l'impôt sur le revenu (des collectivités), l'impôt commercial communal et l'impôt sur la fortune.

Pour bénéficier de ces deux mesures précitées, il suffit d'envoyer à l'Administration des contributions directes les formulaires respectifs, qui sont désormais disponibles sur l'adresse suivante: <https://impotsdirects.public.lu/>. La demande est d'office acceptée dès réception par l'administration. La date limite pour la remise des déclarations d'impôt est reportée au 30 juin. Cette décision est applicable aussi bien pour les personnes morales que pour les personnes physiques. Le délai pour remettre, pour révoquer ou modifier une demande d'imposition individuelle est reporté à cette même date.

Au niveau des impôts indirects, l'Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA remboursera dès cette semaine tous les soldes créditeurs TVA en dessous de 10.000 euros. Il s'agit d'une mesure qui permettra de subvenir aux besoins de liquidités d'environ 20.000 entreprises établies au Grand-Duché.

Liens vers les formulaires :

<https://impotsdirects.public.lu/dam-assets/fr/formulaires/covid/annulationavances.pdf>

<https://impotsdirects.public.lu/dam-assets/fr/formulaires/covid/delaipaiement.pdf>

Lien vers la newsletter "Covid-19 Mesures de soutien aux contribuables" de l'Administration des contributions directes: <https://impotsdirects.public.lu/fr/archive/newsletter/2020/nl17032020.html>

Soutien aux contribuables

Du moment qu'ils connaissent des problèmes de liquidités en raison de la pandémie Covid-19, les personnes morales (entreprises) et les personnes physiques qui réalisent un bénéfice commercial, un bénéfice agricole et forestier ou un bénéfice provenant de l'exercice d'une profession libérale peuvent demander:

- **une annulation** de leurs avances trimestrielles de l'impôt sur le revenu (des collectivités) et de l'impôt commercial communal du 1^{er} et 2^e trimestre 2020 (modèle annulation avances) ;
- **un délai** de paiement pour l'impôt sur le revenu (des collectivités), l'impôt commercial communal et l'impôt sur la fortune (modèle délai de paiement).

Les demandes d'annulation des avances et des délais de paiement sont acceptées d'office par l'administration.

Par ailleurs, la date limite pour la remise des déclarations d'impôt est reporté au 30 juin 2020. Cette décision est applicable aux personnes morales et aux personnes physiques, tout comme aux contribuables souhaitant demander, modifier ou révoquer leur choix d'imposition individuelle.

Questions réponses

Comment est-ce que je peux soumettre ma demande à mon bureau d'imposition?

Il suffit de remplir la demande, de la signer et de l'envoyer par voie postale ou par courriel au bureau d'imposition compétent.

Liste des bureaux d'imposition:

Bureaux des sociétés

Bureaux des personnes physiques

Est-ce qu'on peut demander un délai de paiement pour la retenue sur salaires (RTS) opérée dans le chef des salariés?

Non, la retenue sur les salaires est exclue de cette demande, sachant que c'est la retenue du salarié que l'employeur doit continuer à l'Administration des contributions directes.

Est-ce qu'on peut demander un délai de paiement pour des impôts qui sont échus avant la date du 1^{er} mars 2020.

Non, seulement les impôts dont l'échéance se situe après le 29 février sont visés.

Est-ce que ma société peut demander une annulation des avances de l'impôt sur la fortune?

Non, seules les avances pour l'impôt sur le revenu (personnes physiques et collectivités) et l'impôt commercial pourront être annulées.

Est-ce qu'on peut demander l'annulation des deux avances des deux premiers trimestres de l'année 2020.

Oui, à ce moment il faut cocher les cases 1^{er} trimestre 2020 et 2^e trimestre 2020.

Si on souhaite une réduction des avances à un certain montant, sans pour autant qu'elles ne soient annulées, est-ce que je peux faire une demande correspondante?

Oui, à ce moment il suffit de contacter le bureau d'imposition compétent par lettre en formulant cette demande de façon chiffrée et motivée.

Communiqué par l'Administration des contributions directes

Peu de risques d'infection avec les billets de banque



L'argent liquide, dont les billets de banque, que nous manipulons régulièrement, peut-il transmettre le virus ?

Dans un communiqué, la Banque centrale du Luxembourg (BCL) rappelle que «l'Eurosystème mène régulièrement des recherches sur l'impact potentiel de la production et de la circulation des billets en euros sur la santé publique, notamment en ce qui concerne les virus. Des recherches plus approfondies sont menées sur le coronavirus.»

Jusqu'à présent, toujours selon la BCL, «rien n'indique que le coronavirus se soit propagé via des billets de banque en euros». Comme l'a confirmé l'institut allemand Robert Koch.

Le chômage partiel

Il existe deux régimes :

- procédure accélérée pour les entreprises directement impactées par une décision gouvernementale;
- régime au chômage partiel "cas de force majeure / coronavirus".

Le secteur Horesca tombe sous la procédure accélérée et ne doit donc pas remplir de formulaire mais attendre la mise en ligne sur le site de l'Adem.

À quels salariés et à quelles organisations s'applique le régime du chômage partiel?

Sont éligibles pour le chômage partiel les salariés c.-à.-d. les personnes sous contrat de travail à durée indéterminée ou à durée déterminée légalement employés par une entreprise légalement établie au Luxembourg lors de la survenance du chômage, aptes au travail et âgés de moins de 68 ans accomplis et qui ne jouissent pas d'une pension de vieillesse, d'une pension de vieillesse anticipée ou d'une pension d'invalidité, normalement occupés sur un lieu de travail sur le territoire luxembourgeois et assurés en qualité de salariés auprès des organismes de sécurité sociale luxembourgeois.

Sont donc exclus les intérimaires.

Par contre et en vue de continuer à motiver les entreprises à participer activement à l'apprentissage à système dual, les apprentis sont éligibles de même que les personnes en mesures en faveur de l'emploi dont notamment les contrats d'initiation emploi et les

contrats réinsertion emploi pour la partie du salaire à charge de l'employeur.

En ce qui concerne les demandes émanant d'une a.s.b.l. elles seront analysées au cas par cas en vue d'éviter tout double financement.

Quelques règles générales qui sont à observer

Par ailleurs les règles générales s'appliquent dans tous les cas, à savoir l'épuisement préalable des moyens propres de l'entreprise (non reconduction des CDD qui viennent à échéance, non recours à de nouveaux CDD, épuisement du congé restant, non recours aux salariés intérimaires et mise en place de prêts temporaires de main d'œuvre) ainsi que l'interdiction de procéder à des licenciements pour des raisons non inhérentes à la personne.

Enfin, il est rappelé que les salariés pratiquant du télétravail ou qui sont en congé pour raisons familiales ne sont pas éligibles au chômage partiel pendant cette période déterminée.

**Une hotline du Ministère de l'Economie pour toutes les questions des entreprises autour du chômage partiel sera opérationnelle du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00.
Numéro de la hotline :
8002 9191**

Procédure accélérée pour les entreprises directement impactées par une décision gouvernementale (hôtels, restaurants, café,...)

Les entreprises qui ont dû ou doivent encore arrêter complètement ou partiellement leurs activités suite à une décision gouvernementale, comme celles visées par l'arrêté ministériel du 16 mars 2020, sont à titre exceptionnel directement éligibles au chômage partiel, dès la date de prise d'effet de la décision gouvernementale à l'origine de leur fermeture totale ou partielle.

Un système en ligne pour demander le remboursement des heures chômées dans le cadre du chômage partiel pour fermeture imposée par le Gouvernement est en cours de développement sur le site de l'ADEM. Le remboursement se fera rétroactivement au 16 mars 2020. Une communication grand public est prévue dès que le système en ligne est opérationnel.

L'ADEM s'efforcera, dans la limite de ses ressources humaines disponibles, de traiter ces demandes de remboursement de la façon la plus diligente possible, compte tenu de la situation exceptionnelle à laquelle les entreprises et administrations sont confrontées.

Des avances pourront être payées sur base de la masse salariale effective à la date de prise d'effet de la décision gouvernementale respective.

Le remboursement est limité à 80% du salaire normal plafonné à 250% du salaire social minimum pour salariés non qualifiés (i.e. 2.141,99 EUR x 2,5). Un décompte mensuel est à introduire obligatoirement.

Les déclarations de remboursement feront l'objet d'un contrôle ex post et des déclarations erronées ou frauduleuses peuvent donner lieu à une restitution forcée sans préjudice de poursuites judiciaires.





PROSYS
COMPUTERS & SOFTWARE

RESTAURANT | GASTRONOMIE | BAR

N°1
DES CAISSES
ENREGISTREUSES
AU LUXEMBOURG



GLORY



Connexion à Glory, leader mondial de la solution d'encaissement des espèces



SÉCURITÉ
HYGIÈNE
RAPIDITÉ

Le personnel n'a plus besoin de toucher à l'argent.

Horesca est là pour vous aider et continue à vous informer

Horesca reste à votre service sur www.horesca.lu

horesca@pt.lu

Tél.: 42 13 55 1



et bien entendu sur notre page **Facebook**

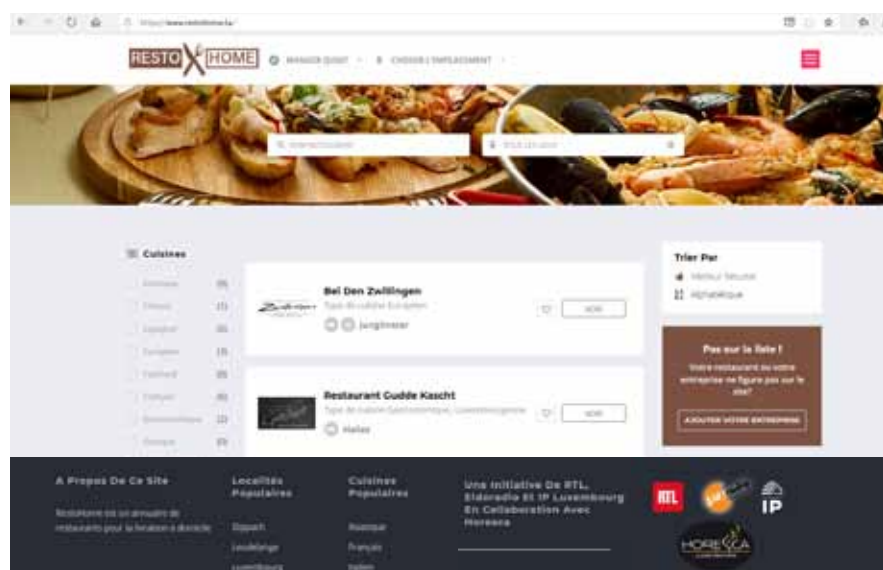
Dès le premier jour de la crise la fédération nationale des hôteliers, restaurateurs et cafetiers a été aux côtés de ses membres. Nous avons représenté notre secteur auprès des pouvoirs publics afin de rendre les décideurs politiques attentifs aux difficultés de nos entreprises.

Nous avons aussi essayé de vous informer quotidiennement sur les nouvelles évolutions dans la crise sanitaire qui touche notre pays.

Que ce soit par des newsletters envoyées par email à nos membres, sur notre site www.horesca.lu mis à jour régulièrement ou sur notre page Facebook, sur laquelle nous avons relayé les informations en temps réel, les hôteliers, restaurateurs de cafetiers du Grand-Duché ont toujours pu compter sur leur fédération qui célèbre cette année ses cinquante ans d'existence.

Un exemple concret de notre engagement a été la collecte des noms des établissements de restauration qui continuent travailler en proposant soit des plats à emporter ou soit à livrer. Nous avons bien entendu publié la liste sur notre site. La collaboration avec RTL et IP Luxembourg (voir page ci-contre) a permis de faire connaître ces établissements par un public plus nombreux sur le site restohome.lu. Sachez que nous continuons à être là pour vous. Si vous avez des questions vous pouvez nous joindre par mail à notre adresse horesca@pt.lu ou par téléphone au 42 13 55 1

restohome.lu pour le take-away et la livraison



De nombreux restaurants ne se sont pas résignés à arrêter leur activité lors de la décision gouvernementale de fermer les restaurants mais ont décidé de s'adapter en offrant une gastronomie take-away ou en livraison.

Afin de soutenir ces établissements qui désiraient continuer RTL, IP Luxembourg et la fédération Horesca ont mis sur pied une action commune.

Les trois partenaires ont lancé la page restohome qui reprend gratuitement tous les restaurants, brasseries qui proposent des services de livraison de plats à domicile ou des plats à emporter.

En un temps record les équipes d'IP Luxembourg ont créé le site web qui entre autres offre la possibilité aux internautes de sélectionner le type de cuisine. Notre secrétariat a lancé un appel via mail à près de 700 entreprises afin de les rendre attentifs à ce nouveau service, appel qui a été aussi relayé sur les réseaux sociaux.

En ce qui concerne le grand public, la page a été mise en évidence sur tous les médias RTL afin de la faire connaître rapidement.

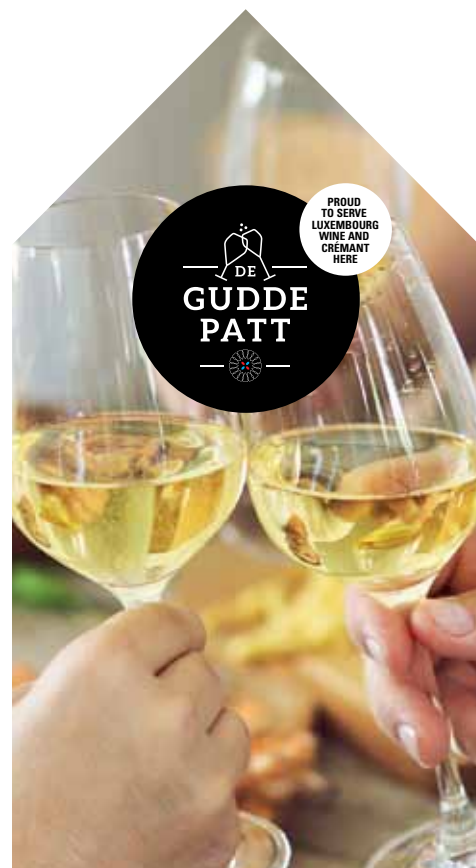
Et on peut dire que le succès est croissant, aussi bien au niveau des personnes qui y cherchent un restaurant que du nombre d'établissements qui y proposent leurs service.

Signalons que les restaurants intéressés peuvent toujours s'inscrire directement sur www.restohome.lu



FIER DE NOS VINS & CRÉMANTS ? PORTEZ LE LABEL !

Plus d'infos sur www.vins-cremants.lu



Garantie bancaire spécifique mise en place par la Chambre de Commerce

Une aide pour votre trésorerie

Pour aider les entreprises à faire face aux difficultés financières et à surmonter ces temps difficiles, la Chambre de Commerce via sa Mutualité de Cautionnement, a mis en place un cautionnement spécifique. A hauteur de 50% du crédit et sur un montant maximal de 250.000 euros par cautionnement, celui-ci est demandé par l'entreprise auprès de sa banque. La Mutualité de Cautionnement procède ensuite à l'analyse des dossiers reçus par les banques endéans les 24h après réception de la demande, afin de garantir le débloqué rapide du crédit.

Toute entreprise issue du secteur du commerce et de l'HORECA (n'étant pas en difficulté financière avant la crise) peut bénéficier de cette procédure accélérée et simplifiée pour les cautions liées à la crise du Coronavirus.

Afin de traiter ces dossiers dans les meilleures conditions, la Chambre de Commerce souhaite rappeler que :

- vous devez faire votre demande via la Banque,
- vous devez fournir votre dernier bilan et l'accord de principe de votre banque,
- vous devez mettre dans tout échange d'emails avec votre banque, l'adresse de la Mutualité de Cautionnement cautionnement@houseofentrepreneurship.lu en copie.

Les responsables souhaitent attirer votre attention sur le fait que: pour tout ce qui concerne les aides étatiques, le besoin financier entre la demande d'aide et le versement de cette dernière doit aussi être préfinancé, de solliciter de façon préventive un moratoire des financements courants et une ligne de crédit supplémentaire (à couvrir le cas échéant à 50% par la Mutualité de Cautionnement),



Carlo Thelen, Directeur général de la Chambre de Commerce; Lex Delles, Ministre des Classes moyennes, Luc Frieden, Président de la Chambre de Commerce et Tom Baumert, CEO House of Entrepreneurship lors de la présentation des nouvelles mesures.

enfin, la crise du Covid 19 étant inédite et sa durée incertaine, mieux vaut être prévoyant : pensez ainsi à vous prémunir en cas de besoin de liquidités.

La Chambre de Commerce répond à vos questions

La Chambre de Commerce s'est organisée pour maintenir ses services et soutenir les entreprises en cette période de crise.

Helpline Covid-19

Une « Business Helpline Covid-19 » répond aux questions des entreprises relatives aux mesures d'aides les jours ouvrés, de 9h à 12h et de 14h à 17h. Elle est accessible au numéro de téléphone suivant : **42 39 39 – 445** ou par email sous : [covid19 \(at\) houseofentrepreneurship.lu](mailto:covid19(at)houseofentrepreneurship.lu)

Informations aux entreprises

La Chambre de Commerce suit continuellement l'évolution de la situation et est en contact étroit avec les autorités. Les entreprises souhaitant être informées sur l'évolution de la situation, sont invitées à :

- consulter régulièrement le site web www.cc.lu et la page d'information Covid-19
- s'abonner à la newsletter
- suivre sur les réseaux sociaux Twitter, LinkedIn et Facebook



Face à la pandémie Covid-19, la priorité absolue de la Chambre de Commerce est de protéger ses membres, ses visiteurs et ses collaborateurs afin de limiter au maximum la propagation du virus. Jusqu'à nouvel ordre, les bureaux de la Chambre de Commerce sont fermés au public.

Témoignages de restaurateurs

Christophe Diederich
Concept+Partners



Pourquoi avez-vous décidé de solliciter le cautionnement proposé par la Chambre de Commerce via sa Mutualité de Cautionnement ?

Au regard de la situation, nous devons tout faire pour nos équipes et pour maintenir notre activité. Il faut utiliser tous les moyens mis à notre disposition pour pouvoir rester opérationnels dans les prochains mois. Cela passe naturellement par des demandes de mises en place de lignes de crédit auprès des banques, et des cautionnements comme ceux de la Mutualité de Cautionnement de la Chambre de Commerce.

Êtes-vous satisfait du temps de traitement de votre demande ?

Oui. Les personnes que nous avons contactées ont été plus que réactives.

Êtes-vous satisfait de l'aide reçue et recommanderiez-vous ce services à d'autres entreprises ?

Oui absolument. Il faut que toutes les entreprises qui ont ou qui vont avoir besoin de supports financiers puissent profiter de toutes les aides mises à leur disposition pour maintenir leurs activités à flot.

Laurence Frank,
Brasserie du Grand Théâtre



Pourquoi avez-vous décidé de solliciter le cautionnement proposé par la Chambre de Commerce via sa Mutualité de Cautionnement ?

C'est la première fois que je fais appel à une aide extérieure. Jusqu'à aujourd'hui, j'ai toujours utilisé mes fonds propres ou mes économies pour mon activité professionnelle. Même lors des travaux du tram, alors que mon activité a été fortement impactée, je n'ai rien demandé. Je survis depuis neuf ans et j'essaie de faire face à toutes les situations pour maintenir mon activité à flot et garder les personnes que j'emploie. Mais aujourd'hui, la situation est inédite ! J'ai donc décidé de sauter le pas et de demander de l'aide. Depuis le début de cette crise, le secteur de l'Horeca perd de l'argent tous les jours. Nous sommes en première ligne, alors que nous travaillons très dur !

Êtes-vous satisfaite du temps de traitement de votre demande ?

Oui. La demande et l'accord de la banque ont été effectués en 24 heures.

Êtes-vous satisfaite de l'aide reçue et recommanderiez-vous ce service à d'autres entreprises ?

Oui, tout à fait ! J'espère simplement que ce ne seront pas les seules aides auxquelles nous aurons droit et que d'autres suivront, notamment de la part de l'Etat, car cette crise va être vraiment difficile à surmonter ! J'espère aussi que cela va avoir des répercussions positives sur des secteurs comme le nôtre et que de nouvelles réglementations pourront être proposées.



34, Z.A.E.R. Op der Hé • L-9809 Hosingen
Tél. 99 80 81 - 1 • Fax. 99 80 81 - 81

lecellier@bheintz.lu
www.boissonsheintz.lu



Ensemble, nous surmonterons cette crise

Le Coronavirus était pour de nombreux concitoyens une info dans le médias qui touchait la Chine et qui un jour arriverait peut-être chez nous en Europe.

Personne ne s'en préoccupait vraiment et du jour au lendemain nous nous sommes réveillés dans un mauvais rêve. Écoles fermées, restaurants et magasins aussi et interdiction de sortir. Un chamboulement pour le pays entier mais qui a été géré de façon adéquate.

Bravo au gouvernement et à ses équipes pour les choix qui ont dû être pris et merci pour les contacts étroits qui nous ont permis de mettre en place des mesures concrètes de soutien aux entreprises. Ensemble avec l'UEL, nous continuons à travailler conjointement sur les détails des mesures annoncées et supplémentaires à venir. Merci aux entreprises et à leurs employés, résidents comme frontaliers, pour leur solidarité et leur coopération entre eux. Et un merci tout particulier à tout le personnel soignant et aux collaborateurs de la Santé - ensemble, nous surmonterons cette double crise sanitaire et économique..

Dave Giannandrea - Rédacteur en chef

Jusqu'à 800.000 euros d'aide

Le gouvernement luxembourgeois a décidé de renforcer le soutien aux entreprises touchées par les conséquences financières associées à la pandémie liée au coronavirus COVID-19. Il a approuvé des amendements qui visent notamment à étendre le champ d'application du projet de loi relative à la mise en place d'un régime d'aides qui a été présenté la semaine dernière par le ministre des Classes moyennes et le ministre du Tourisme Lex Delles ainsi que par le ministre de l'Économie Franz Fayot, aux grandes entreprises et aux professions libérales. De plus, le montant maximal de l'aide qui, rappelons-le, prend la forme d'une avance remboursable en faveur des entreprises se trouvant en difficulté financière temporaire, a été relevé de 200.000 à 500.000, voire 800.000 euros par entreprise unique (groupe).

Le mode de calcul des coûts admissibles a également été revu dans un souci de simplification administrative. Le texte amendé retient comme coûts admissibles les frais de personnel et les charges de loyer de l'entreprise, ces dernières étant plafonnées à 10.000 euros mensuels par entreprise unique. Le texte assimile aux frais de personnel les revenus provenant de l'exercice d'une activité professionnelle exercée en tant



Le ministre des Classes moyennes et ministre du Tourisme Lex Delles

qu'indépendant sous condition que la personne concernée soit affiliée en tant que tel suivant les dispositions du Code de la sécurité sociale, ces frais étant plafonnés à un montant équivalent à 2,5 fois le salaire social minimum. Il a finalement été précisé que le remboursement de l'aide ne doit commencer que 12 mois au plus tôt après le premier paiement de l'avance remboursable. Ce projet de loi complète les instruments d'aides déjà existant qui s'appliquent aussi dans de tels cas de figure, comme p.ex. le chômage partiel.

2000 chambres pour les frontaliers

Dans le contexte de fermetures de frontières le gouvernement luxembourgeois a annoncé vouloir offrir une possibilité de logement aux frontaliers dans nos hôtels. Horesca a soutenu cette action et invité les établissements hôteliers qui ont la possibilité de mettre des chambres à disposition et qui sont suffisamment dotés en personnel de remplir le formulaire qui a été publié sur notre site. De nombreux hôteliers ont participé et cette action avec une offre atteignant 2.000 chambres.

NEW

rakstone



TASTE YOUR IMAGINATION



RAK Porcelain Europe S.A. • T (+352) 26 360 665 • info@rakporcelaineurope.com • www.rakporcelain.com
Distribué par CHOMETTE Luxembourg • T +352 37 13 90 • luxembourg@chomette.com • www.chomette.com

Congé pour raisons familiales d'urgence limitation de la propagation d'une maladie

Le congé pour raisons familiales peut être pris par un parent d'un enfant visé s'il n'existe pas d'autres options pour assurer la garde de l'enfant. Il est en effet recommandé que seules les personnes qui n'ont pas moyen de s'arranger autrement aient recours à cette mesure exceptionnelle.



Dans le cadre des mesures prises par le gouvernement visant à limiter la propagation du coronavirus "COVID-19", les services compétents ont élaboré un formulaire spécifique pour les parents qui doivent assurer la garde de leur(s) enfant(s) âgé(s) de moins de 13 ans en ayant recours au dispositif légal du "congé pour raisons familiales".

Il est rappelé qu'il faut éviter qu'une personne vulnérable ou d'un groupe à risque assure la garde d'un enfant.

En cas de nécessité, les parents peuvent alterner le congé pour raisons familiales. Dans ce cas, chaque parent doit introduire un formulaire dûment rempli.

Si le congé est pris en plusieurs fois (en fractionné), le parent n'a pas besoin de remplir et envoyer un nouveau formulaire. Le premier formulaire est suffisant même en cas de prolongation éventuelle du congé pour raisons familiales.

Si les deux parents exercent une activité professionnelle et qu'un des parents exerce une activité stratégiquement importante dans le cadre de la situation actuelle (ex. professionnel de santé) il est recommandé que le congé pour raisons familiales soit pris par l'autre parent.

La durée de la présente mesure est arrêtée par le gouvernement luxembourgeois.

Quelle est la procédure à appliquer par le salarié pour demander le congé?

1. Le parent doit informer son employeur au plus vite de la prise du congé pour raisons familiales en indiquant le début et la fin du congé ;
2. Le formulaire spécifique doit être rempli (les dates de début et de fin du congé n'ont pas besoin d'être indiquées sur le formulaire) ;
3. Le formulaire doit être envoyé à l'employeur et à la Caisse nationale de santé (CNS) une seule fois par parent prenant le congé. Si le congé est fractionné (pris en plusieurs fois), le parent n'a pas besoin de remplir et envoyer un nouveau formulaire. Le premier formulaire suffit.
4. Pour l'employeur uniquement : transmission d'un décompte des jours réels en congé pour raisons familiales en suivant la procédure usuelle.

Qui peut bénéficier de ce congé ?

Un des parents affiliés au régime luxembourgeois de sécurité sociale (y compris les non-résidents) d'un ou de plusieurs enfants âgés de moins de 13 ans (< 13 ans) dès lors qu'ils sont scolarisés et concernés par les fermetures temporaires des structures d'enseignement fondamental et secondaire, de formation professionnelle, d'accueil (crèches, maisons relais...) etc.

Le formulaire n'indique pas de date de début et de fin. Que faire?

Le formulaire est uniquement nécessaire pour attester à son employeur et à la CNS que le parent concerné prend congé pour raisons familiales. Il n'est pas nécessaire d'indiquer les dates de début et de fin sur le formulaire.

Le parent doit prendre contact avec son employeur pour l'informer qu'il prend le congé pour raisons familiales. Le parent doit alors également

ans le cadre de la épidémie (COVID-19)

informer son employeur des jours (ou demi-jours) qu'il prendra comme congé pour raisons familiales.

Par la suite, c'est l'employeur qui informe les organismes de sécurité sociale des jours précis.

Est-ce que le salarié peut arrêter le congé pour travailler quelques jours u pour alterner avec l'autre parent ?

Le parent peut interrompre et fractionner le congé en fonction de ses besoins. Mais l'employeur doit être informé au plus vite de tout changement. Il suffit de remplir et d'envoyer un seul formulaire par parent au début du congé.

Les deux parents peuvent alterner le congé suivant leurs besoins, à condition que les deux parents soient affiliés au Luxembourg. Chaque parent doit remplir un formulaire.

Exemple 1 :

Parent 1 : lundi et mardi

Parent 2 : mercredi, jeudi et vendredi

Exemple 2 :

Parent 1 : tous les matins

Parent 2 : tous les après-midis

J'exerce une activité indépendante. Suis-je éligible au congé pour raisons familiales?

Oui en tant qu'indépendant, vous avez droit au congé pour raisons familiales.

La procédure consiste à remplir le formulaire et à le renvoyer à la CNS par email à cns-crf-nonsalaries@secu.lu ou par courrier régulier (non recommandé) au service Indemnités pécuniaires L-2980 Luxembourg à la fin de la période en indiquant clairement les jours qui ont été pris.

L'employeur peut-il refuser le congé pour raisons familiales ?

Non. Si la procédure légale a été respectée par le parent (information de l'employeur et transmission du formulaire dûment rempli), alors l'employeur ne peut pas refuser le congé pour raisons familiales. La demande vaut certificat médical au sens des articles L.234-53 et L.234-54 du Code du travail à l'égard de l'employeur et de la CNS.

Procédure

Le formulaire dûment signé (y compris par signature LuxTrust) peut être envoyé par courriel à l'adresse suivante: CNS-CRF@secu.lu ou bien par voie postale à CNS Indemnités pécuniaires L-2980 Luxembourg

Le formulaire est disponible sur les portails Internet suivants:
cns.lu guichet.lu mss.gouvernement.lu

Mesures en faveur des entreprises

Le Centre commun de la sécurité sociale (CCSS) va annoncer qu'il mettra en place les mesures temporaires suivantes à partir du 1^{er} avril 2020:

- Suspension du calcul des intérêts moratoires pour les retards de paiements;
- Suspension de la mise en procédure de recouvrement forcé des cotisations;
- Suspension de l'exécution de contraintes par voie d'huissier de justice;
- Suspension des amendes à prononcer à l'encontre d'employeurs présentant des retards en matière des déclarations à effectuer auprès du CCSS.

En complément de ces mesures, le CCSS procédera à la liquidation d'une avance sur les indemnités pécuniaires du congé pour raisons familiales extraordinaire, accordé aux parents d'enfants concernés par les fermetures temporaires des structures d'enseignement fondamental et secondaire, de formation professionnelle, d'accueil etc.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



Mutualité
des Employeurs



Certificat de congé pour raisons familiales dans le cadre de la limitation de la propagation d'une épidémie (COVID-19)

Nom du parent demandeur

Matricule du parent demandeur

Nom de l'enfant/des enfants	Matricule de l'enfant/des enfants

Date de la demande

--

Signature du demandeur

--

- Le certificat est à remplir par le parent demandeur.
- Il vaut certificat médical au sens des articles L.234-53 et L.234-54 du Code du travail à l'égard de l'employeur et de la Caisse nationale de santé.
- Le demandeur est obligé, le jour même de son absence, d'avertir le ou les employeur(s), soit oralement, soit par écrit.
- Le certificat est à transmettre à l'(ou aux) employeur(s) et à la CNS.
- La durée de la présente mesure est arrêtée par le gouvernement luxembourgeois.
- La présente mesure est une mesure exceptionnelle. Il est recommandé que seules les personnes qui n'ont aucun moyen de s'arranger autrement posent une demande de congé pour raisons familiales dans le cadre de l'épidémie COVID-19.
- Les deux parents ne peuvent prendre le congé pour raisons familiales en même temps.
- Si les deux parents exercent une activité professionnelle et qu'un des parents exerce une activité stratégiquement importante dans le cadre de la situation actuelle (ex. professionnel de santé) il est recommandé que le congé pour raisons familiales soit pris par l'autre parent.



Communiqué de presse

L'HORESCA demande la suspension de taxes locales ainsi que des délais de paiement adaptés face à la situation financière difficile des entreprises suite au Coronavirus

La crainte provoquée par le Coronavirus a incité de nombreuses personnes à annuler leurs séjours hôteliers et a aussi fait chuter les visites au restaurant.

Le secteur Horesca est très touché par cette crise et nos entreprises sont confrontées à de lourdes difficultés financières. Les mesures instaurées par le Gouvernement pour soutenir les entreprises en difficultés comme le recours au chômage partiel vont dans le bon sens mais ne suffiront pas.

L'Horesca est d'avis qu'il faut aussi venir en aide aux entreprises au niveau local. La fédération demande donc la suspension de certaines taxes pendant la période de crise.

Pour les hôtels qui connaissent en moyenne une chute du chiffre d'affaires dépassant les 50 pourcents tout en devant continuer à payer des charges constantes l'Horesca sollicite la suspension de la taxe de séjour (appliqué principalement à Luxembourg-Ville)

Pour les restaurants et les cafés qui font face à de nombreuses annulations d'événements la fédération sollicite la suspension de diverses taxes communales comme celles collectées pour les terrasses, poubelles, etc.

En complément l'Horesca demande aussi un délai de paiement de toutes les factures communale. Nos membres sont très préoccupés par la situation et nous espérons que les responsables politiques locaux pourront trouver des solutions pour les aider à faire face à cette situation exceptionnelle

Communiqué envoyé à la presse le 13 mars 2020

Leudelange, le 21 mars 2020



LA PROVENCAL SA
 votre garant de qualité depuis 1969

Tous les jours des clients restaurateurs nous annoncent qu'ils ne sont plus en mesure de nous payer. Ils craignent de ne même pas pouvoir avancer les salaires du mois de mars à leurs salariés et de devoir définitivement mettre la clé sous la porte.

En tant qu'acteur proche de la réalité du terrain nous tenons à tirer la sonnette d'alarme :

Tout le secteur de la gastronomie est en péril !

Le Gouvernement doit prendre conscience que les mesures de soutien proposées à l'heure actuelle sont loin d'être suffisantes pour sauver ce secteur. Les banques, actuellement réticentes, ont besoin de garanties étatiques pour accorder des crédits aux entreprises. Les entreprises ont un besoin urgent de liquidité, sans délai, sans quoi ils n'arriveront pas à avancer les salaires à leurs salariés, ni à payer les factures de leurs fournisseurs. Sans aides financières concrètes et immédiates pour compenser les pertes encourues, de nombreux acteurs vont faire faillite. Le report des échéances de paiement à l'Etat ne sera pas suffisant.

Nous avons reçu de nombreuses demandes de livraison de la part de clients particuliers; malheureusement nous ne sommes pas équipés à satisfaire de telles demandes. C'est pourquoi, depuis le début de la semaine, nous avons proposé aux communes et à d'autres organisations, de leur livrer des produits alimentaires, afin qu'ils puissent les distribuer aux personnes à risque et aux personnes confinées. Un certain nombre de communes ont d'ores et déjà commencé à utiliser ce service.

La Provençale continuera à être solidaire envers ses clients, fournisseurs, partenaires et collaborateurs et assumera sa responsabilité d'acteur majeur de l'alimentation au Luxembourg.

Prenez soin de vous et de vos proches !

La Direction de La Provençale



L'adresse des chefs

Les Halles de Luxembourg 2, rue Roudébësch Z.I. Grasbësch L-3370 Leudelange
 B.P. 1771 • L-1017 LUXEMBOURG • Tél: (+352) 49 89 1 • orders@provencale.lu • www.provencale.lu
 TVA: LU 23086285 • R.C.S. LUXBO: B 8248 • CAPITAL: 10.000.000€



Obligation de rester fermé

Lors de la clôture de ce magazine, certaines entreprises semblaient ne pas respecter la fermeture ordonnée par le gouvernement. Horesca vous rappelle de respecter strictement les décisions prises par le gouvernement concernant la fermeture ordonné à notre secteur.

Rappelons qu'il est interdit d'accueillir des clients, à l'exception des hôtels qui peuvent héberger des clients dans leurs établissements ! Tout en respectant les consignes de ne pas laisser consommer les clients sur place, à l'exception de la chambre d'hôtel.

Nous rappelons que chaque hôtelier a le libre choix de rester ouvert ou de fermer.

La vente à emporter comme les livraisons restent par contre permises à chaque entreprise du secteur. Nous vous prions de respecter minutieusement les consignes sanitaires, comme par exemple de respecter les 2 mètres d'espace entre les clients. Et ne laissez pas rentrer trop de clients à la fois.

Chaque consommation sur place est strictement interdite et sera verbalisée en cas d'infraction !

Des amendes élevées sont prévues.

Le bien-être et la sécurité de tous nous tient à cœur et nous vous rappelons de respecter ces consignes afin que cette crise soit maîtrisée au plus vite.

L'HORESCA met tout en œuvre pour soutenir le secteur dans cette période grave, mais nous ne pouvons tolérer que quelques exceptions nuisent à la réputation du secteur entier. Par le même occasion, nous félicitons chacun et chacune qui dans cette période difficile respecte les consignes et qui par leur acte font de leur mieux pour servir notre pays.

300 Jeux en Stock
 sur 2 000 m²

Jeutel.

EURO-DS et EURO-FINATEL
 deux entreprises à votre service
depuis 25 ans



Jeutel.



EURO-FINATEL, EURO-DS
 Zare Ouest N°22
 4384 Ehlerange
 E-mail : jeutel@pt.lu

☎ 55 89 89
 📠 55 89 90
 www.jeutel.lu



VEGA

*Mettez en scène vos
 créations culinaires*

VEGA-DIRECT.COM



Pitz-Schweitzer Vins & Spiritueux
 ZAER op der Hei • L-9809 Hosingen • Tél.: (+ 352) 81 22 04

Découvrez
 nos marques



INSPIRATION
 EQUIPEMENT
 HOSPITALITE



WORK
 FASHION
 FUN

ZapSchoul

3, Rives de Clausen Luxembourg Tél. : 42 22 22 22

Situé dans les rives de Clausen, la Zapschoul est un nouvel établissement qui met la bière à l'honneur. Un endroit idéal vu que l'on se trouve ici sur le site historique de la brasserie Mousel.

De nombreuses bières sont disponibles à la pression mais aussi en bouteilles. L'accent est mis sur le local avec pratiquement toutes les bières brassées au Luxembourg, de Diekirch à Bofferding en passant par Simon, Clausel et Battin. Il y a aussi les produits de micro-brasseries et on laisse la porte ouverte à d'éventuelles bières de la grande région. En tout, ce ne sont pas moins de 70 variétés de bières luxembourgeoises qui sont proposées à la dégustation.

Si vous êtes amateurs d'alcools forts, on vous conseillera probablement le gin Mansfeld qui est distillé sur place.

La Zapschoul offre aussi la possibilité de jouer à des jeux de société et sur



la page Facebook de l'établissement il est possible de se renseigner sur les événements comme des concerts organisés sur place.

A l'heure où nous avons visité la Zapschoul, elle était ouverte en soirée à partir de 16 heures. Mais il n'est pas exclu que les horaires varient pour la saison estivale. Les jours de fermeture sont le samedi et le dimanche.

Piadi

**Italian Food House
 Francesca Graziani
 108 rue de Bonnevoie
 L-1261 Luxembourg
 Tél.: 26 48 23 42
 www.piadi.lu**

Les origines de la piadina ce plat italien à base d'une feuille de pâte garnie remontent à très loin dans l'histoire. A l'époque de la Rome antique, ce plat de rue était préparé dans des assiettes spéciales en terre cuite. C'était alors un plat de pauvre. Et malgré le passage du temps, sa préparation est restée aujourd'hui pratiquement identique.

Depuis peu on compte au Luxembourg un restaurant spécialement dédié à cette spécialité : le Piadi, ouvert par Francesca Graziani.

A la carte on trouve une demi douzaine de piadina différentes comme la Brisighella à la Porchetta, Pecorino et choux vert, la Santa Sofia au jambon cuit, Gouda et champignons sautés



ou encore la Bagnacavallo à la Pancetta, Brie et roquette.

Si vous désirez autre chose vous pourrez opter pour une pâte fraîche (Lasagne, Capelletti,...), une salade ou un dessert maison. Avant la crise sanitaires, à semaine à midi on pouvait opter pour la formule lunch avec entrée ou dessert.

Une quarantaine de personnes peuvent prendre place dans cet établissement qui se décline sur

deux salles avec possibilité de privatisation pour groupes. Il y a une terrasse à l'arrière et le parking de la piscine de Bonnevoie n'est qu'à quelques minutes à pied du restaurant.

Selon nos informations, le Piadi, s'est adapté à la nouvelle situation de crise et propose actuellement des plats à emporter.

Plus d'infos sur la page Facebook et le compte Instagram.

Domino's Pizza

22 Avenue Monterey
 L-2163 Luxembourg
 Tél. : 20 30 17 77
www.dominos.lu



La chaîne «Domino's Pizza» vient d'ouvrir un restaurant à Luxembourg-Ville. Situé en lieu et place de l'ancien Arizona-Bar et à quelques mètres Royal-Hamilius (avec parking et arrêts de bus), celui-ci propose de la place pour une cinquantaine de couverts.

Actuellement, la salle est bien entendu fermée mais sur le site Internet, il est possible de se familiariser avec les pizzas qui portent des noms comme Cannibale (Sauce barbecue, mozzarella, bœuf, merguez, poulet & un swirl de sauce

barbecue), Chicken Kebab (Sauce tomate, mozzarella, kebab de poulet, oignon rouge, poivrons et sauce samouraï) ou encore Goatcheese Bacon (Sauce tomate, mozzarella, fromage de chèvre, bacon, épinards frais & miel).

Sur le site il est aussi possible de passer sa commande avant de passer prendre ses pizzas à moins que l'on ne préfère se faire livrer.



20
20

**CRÉER DES
 ENDROITS
 MÉMORABLES**

NOUVEAU
 CATALOGUE
 DEMANDEZ-LE
SATEL@PT.LU | +352 95 04 28



WWW.SATELLIET.NET
 indoor | outdoor | furniture

Brasserie De Kong



1 rue Kundel
 L-5485 Wormeldange Haut
 Tél.: 76 05 76 42
www.dkong.lu

En entrant dans ce nouveau restaurant, ouvert par le boulanger Hoffmann on remarque tout de suite les statuette de gorilles qui rappellent le célèbre King Kong, ce qui explique le nom de l'établissement. Une note exotique pour un lieu classique. Situé dans la zone industrielle au premier étage de la boulangerie, le cadre est traditionnel et soigné. On peut accueillir une quarantaine de convives qui profitent de tables bien espacées. La carte avec des préparations classiques de brasserie change régulièrement. Lors de notre passage il était possible d'opter pour un Filet de bœuf du terroir, un Filet de Saint-Pierre au fenouil ou des Nouilles sautées au légumes ou scampis. Un plat du jour et proposé à 12,65€. Contrairement à la boulangerie qui est ouverte aux horaires classiques du commerce, il n'est prévu d'ouvrir le restaurant que pour l'heure du déjeuner. La salle est bien adaptée pour des groupes et pour les jours estivaux, il sera possible de profiter de la terrasse.

Philo'soff



Tila & Nel Almeida
 31, rue de la Gare
 L-6440 Echternach
 Tél. : 26 72 03 11



Touché par un incendie en 2012, le Philo'soff était fermé pendant quelques années. Il avait rouvert ses portes il y a quelques semaines avec un aménagement entièrement refait. Le comptoir a été déplacé et les escaliers pour la salle supérieure se trouvent à un endroit différent. Mais l'ambiance est restée la même avec des couleurs chaudes et une décoration chaleureuse.

Le Philo'soff est exploité par Tila et Nel Almeida qui après avoir travaillé de nombreuses années dans la restauration ont ouvert ici leur premier établissement. Ils sont entièrement dévoués à la clientèle et ouvrent (avant la crise) le matin dès 10 heures avec une formule petit déjeuner ou un simple café et croissant.

Lors de notre passage, une petite restauration était aussi proposée avec une soupe maison, des sandwichs et hamburgers. Le tout fait maison, même les frites sont fraîches.

Au fût on a choisi un beau choix en bières avec entre autres Diekirch, Kwak et Hoegaarden et sur un tableau sont affichés les cocktails (Margarita, Caipirinha,...)

Sur la page Facebook on peut découvrir les services qui sont encore éventuellement proposés dans la période actuelle.

Comme déjà indiqué, ce bistrot possède une deuxième salle à l'étage et pour les jours d'été on propose une terrasse à l'avant sur la rue piétonne et une terrasse à l'arrière dans une ambiance jardin.



Crisalid[®]
Luxembourg

La signature de l'encaissement



Connexion
Portable
de commande



Extension
Borne
de commande



Synchronisation
Click & collect



Contrôle
Statistiques
Tableau de bord
multi-sites

Les logiciels qui vous donnent des ailes[®] !

www.crisalid.lu

10 avenue Marie-Adelaïde L-5635 Mondorf-les-bains
Tél. (+352) 26 52 12 96 - luxembourg@crisalid.com




*Ce produit est conforme aux exigences de la marque NF Logiciel de Gestion d'Encaissement. Ce produit est certifié par:
AFNOR Certification 11 rue Francis de Pressensé 93571 SAINT DENIS LA PLAINE CEDEX. Le référentiel de certification peut être obtenu auprès d'INFCERT*


Auxerrois 2018 de la Moselle luxembourgeoise

L'Auxerrois est un cépage plutôt rare, qui donne des vins particulièrement gastronomiques et d'une grande diversité. Il présente une acidité contenue avec un goût frais, fruité et complexe, accompagné d'arômes allant du melon ou de la mirabelle jusqu'aux notes florales, d'agrumes ou de fruits exotiques, de coing ou de miel (surtout pour les vins haut de gamme, élevés en barrique). Selon le site vins-cremants.lu, le cépage peut donner des vins de garde qui rappellent les vins blancs de Bourgogne. Ils sont à conseiller à l'apéritif ou sur des asperges.


Rene Krippes Rosport Hoelt

 Une robe jaune or de belle intensité. Le nez est expressif sur des arômes de fruits mûrs. On y trouve la pêche et la mirabelle. Un bouquet plutôt riche tout comme la bouche. L'attaque est franche avec une pointe de sucrosité en milieu bien marquée. Un Auxerrois atypique et opulent que l'on peut associer à un plat riche comme une tajine. A servir frais. 15€


Domaines Vinsmoselle Vieilles Vignes

 Une robe jaune d'or pâle. Le nez est discret sur des arômes de fruits, avec des agrumes et une touche minérale. La bouche est agréablement fraîche avec une pointe fruitée. L'équilibre entre alcool et acidité est réussi. Un Auxerrois typique qui est prêt à être bu aujourd'hui. Il sera parfait à l'apéritif ou sur une salade de fruits de mer. Fût 301 10,05€


Schengen Fels Caves Krier Remich

 Une robe jaune claire aux reflets verdâtres. Le nez est expressif sur la pêche. Un bouquet gourmand qui invite à la dégustation. L'attaque en bouche est vive avec une belle acidité. Un vin onctueux avec une petite touche de sucrosité en finale qui est bien équilibrée par l'acidité. Un Auxerrois plutôt long en finale. 7,50€


Caves Gales Remich Hopertsbour

 Une robe jaune claire aux reflets verdâtres. Le nez un peu discret est tout de même gourmand sur des fruits jaunes. A l'aération ressort l'agrumes. L'attaque en bouche est franche avec une belle acidité. On retrouve les arômes du nez. Un Auxerrois plaisant et bien équilibré. On peut le conseiller sur une mousse d'asperges aux morilles. 7,87€

Caves Desom Remich Primerberg

 Robe jaune claire aux reflets or. Le bouquet d'intensité moyenne évoque les fruits jaunes. L'attaque en bouche est franche avec une belle matière. En finale ressort le zeste de citron avec une touche de pêche. Un vin parfaitement équilibré qui procure beaucoup de plaisir. On peut le boire aujourd'hui même s'il se gardera encore quelques années. 7,25€

Domaine Thill Château de Schengen

 Une robe jaune pâle aux reflets verts. Le nez exprime des notes de fruits blancs avec de la pêche et de la poire. Un bouquet agréable. L'attaque en bouche est franche. Un vin franc et direct qui est encore dominé par l'acidité. A déguster sur des asperges gratinées au Cantal. Bernard-Massard 8,50€

L'équipe de dégustation



Eddy Rousseau
Meilleur sommelier 2015



Lucas Darmante
Membre



Dino Totaro
Secrétaire ALS



Dave Giannandrea
Horesca



Philippe Lux
Membre



Thomas Clery
Membre



Zoran Matic
Membre



Eric Beau
Meil.sommelier '89,'94



Niels Toase
Meilleur sommelier 2014



Dave Giannandrea
Horesca



Sébastien Giromini
Membre



Caves Schlink Machtum Gëllebour

Une robe jaune pâle aux reflets verdâtres. Le nez présente une intensité aromatique moyenne avec des notes de pomme verte et de poire. Après aération ressort le coing. Une belle structure en bouche avec de la richesse et une pointe de sucre résiduel qui lui donne du relief. La finale plutôt longue est marquée par le pamplemousse. A déguster sur un tartare d'asperges. 8,20€

Domaine Schumacher-Knepper Wintrange Felsberg

Une robe jaune pâle aux reflets verts. Les larmes sont grasses et le nez est expressif sur des arômes de fruits blancs. A l'aération ressortent des notes minérales. L'attaque en bouche est franche avec une belle acidité et des arômes fruités. Un vin léger et élégant marqué d'une touche d'amertume en finale. 7,70€

Domaine L & R Kox Remich Goldberg

Une robe jaune or pâle avec un disque moyen. Les larmes sont régulières. Le bouquet encore jeune est discret mais s'ouvre à l'aération sur de légères notes fruitées (citron vert) et minérales. L'attaque en bouche est franche avec une belle vivacité. Un vin tonique avec une finale persistante. On pourra le servir sur des raviolis de langoustines. 8,50€

Domaines Vinsmoselle Sélection des Asperges

Une robe jaune pâle d'intensité plutôt faible. Le disque est brillant et les larmes sont fines. Le nez est expressif sur des arômes frais qui rappellent la poire et la pomme acidulée. L'attaque en bouche est vive avec en milieu les arômes du nez. Cet Auxerrois est très marqué par l'acidité. Un vin plutôt frais pour le millésime. Bon rapport qualité-prix. 4,75€

Caves Berna Ahn Vogelsang

Une robe jaune pâle aux reflets verts. Le nez d'intensité modérée est élégant et fin sur un registre fruité. A l'aération il gagne en volume avec des touches fruitées qui évoquent la poire. L'attaque en bouche est plutôt souple. Un vin d'abord marqué par une certaine acidité qui est ensuite remplacée par le sucre résiduel. En retroolfaction ressort une touche de fruits exotiques. A déguster sur un gratin de pâtes aux asperges et volaille. Dépositaire Ruppert 9,50€

Domaine Claude Bentz Wellestener Kourschels

Une robe de couleur jaune pâle aux reflets verdâtres. Le nez discret est marqué par des arômes primaires qui évoquent les fruits comme le citron et la poire. A l'aération on retrouve des notes exotiques. La bouche est franche avec une trame acide de belle intensité. L'alcool est bien intégré. Un vin encore jeune que nous conseillons de carafier. A boire sur un filet d'Omble Chevalier aux asperges. 10,15€



Gutt gemaach 2019



Bereits zum 13. Mal verleiht der Vorstand der ehemaligen Schüler die Auszeichnung des „Gutt gemaach“ an jemanden, der den Mitgliedern der Vereinigung der „Amicale des Anciens“ während des abgelaufenen Jahres durch seinen außergewöhnlichen Einsatz eine besondere Freude bereitet. Die Trophäe, eine Gazelle aus feinsten Porzellan, wird jedes Jahr von Villeroy & Boch mit dem Logo der Amicale dekoriert und von Hand mit dem Namen des Preisträgers verziert.

Unter dem Vorsitz von Jeff Ehlinger, Präsident der „Amicale des Anciens Hotelschoul“, entschied sich der Vorstand dafür, Marc Moris mit dem „Gutt gemaach 2019“ auszuzeichnen. Der ehemalige Präsident unserer Vereinigung und heute Mitglied des Lehrerkollegium der „E.H.T.L.“ in Diekirch organisierte eine beeindruckende Studienreisen für die Amicalisten in die Region Bordeaux. Für die alle Mitgereisten bleiben unvergessliche Eindrücke rundum die Weine, die Gastronomie und die Region mit ihren Menschen. Mit der Liebe zum Detail und der guten Organisation dieser Vereinsreise nach Bordeaux reiht sich Marc Moris als ein würdiger Laureat in die Liste der Preisträger ein.



Une belle « base de données » ... en papier



Monsieur Stéphane Gilbart a remis les livres au directeur de l'EHTL, Michel Lanners

Le lundi 20 janvier, la bibliothèque de l'EHTL a reçu un beau cadeau : plusieurs caisses de livres de recettes de cuisine, de tous types (de l'entrée au dessert, du risotto à la fondue, du rôti à la quiche, etc.) et de tous lieux (France, Asie, Île de la Réunion, Espagne, Antilles, Maghreb, etc.). De quoi offrir à nos élèves une belle « base de données »... en papier.

Ces livres appartenaient à Madame Marie-Christine Gilbart. Ils n'étaient pas simplement là pour décorer les rayons d'une bibliothèque, ils ont été pour elle une magnifique source d'inspiration et de concrétisations très réussies.

Quand sa femme est décédée, Monsieur Stéphane Gilbart, qui a eu le plaisir des nombreuses dégustations que ces livres ont suscitées, a voulu qu'ils continuent à vivre... et à « nourrir » les « bonnes » idées de nos élèves de l'EHTL.

Les voilà dans la bibliothèque de l'École d'Hôtellerie et de Tourisme de Luxembourg.

Des capsules à café écologiques



À l'occasion de la première édition de «Fit 4 Hospitality» organisée le mois passé par l'Horesca et qui a permis aux entreprises de notre secteur de découvrir de nouveaux services et produits, il y avait la société Roude Léiw qui propose un café en capsules biodégradables et compostables, respectueuses de l'environnement.

Cette alternative aux capsules de café Nespresso et parfaitement adaptée aux hôteliers qui mettent des machines à café Nespresso dans les chambres et qui affichent une démarche environnementale, notamment en participant à l'Ecolabel.

Will Kreutz (photo) a lancé la marque Roude Léiw en 2010 avec une bière produite chez Simon Pils. Entre-temps il a étoffé sa gamme avec du Crémant et aussi du café.

Chez les capsules de café, l'aspect intéressant est qu'elles ne sont pas en aluminium mais en matières compostables. Qu'elles soient en bois avec une durée de décomposition de 60 jours ou en amidon de maïs avec durée de 180 jours, elles fonctionnent très bien dans les machines existantes et peuvent être éliminées après usage dans les conteneurs à compost.

En ce qui concerne la gamme de cafés Roude Léiw, signalons qu'on propose trois niveaux d'intensité différents ainsi que des versions aromatisées par exemple à la quetsche ou au whisky.

Et la bonne nouvelle c'est que le prix ne dépasse pas celui du grand producteur Nespresso.

www.roudeleiwbounekaffi.lu/

Hausse des demandeurs d'emploi

Le nombre de demandeurs d'emploi résidents disponibles inscrits à l'ADEM s'établit à 16 476 au 31 janvier 2020. Sur un an, cela constitue une hausse de 1 319 personnes, soit de 8.7%. Le taux de chômage, corrigé des variations saisonnières, calculé par le STATEC, s'établit à 5.5%. Le nombre de demandeurs d'emploi non-résidents disponibles inscrits à l'ADEM est de 2 467 au 31 janvier, soit une baisse de 8.9% par rapport à janvier 2019.

Le nombre de bénéficiaires d'une mesure pour l'emploi s'établit à 4 210 au 31 janvier 2020. Sur un an, cela représente une baisse de 28 personnes, soit de 0.7%.

Dans le courant du mois de janvier 2020, l'ADEM a ouvert 2 883 nouveaux dossiers de demandeurs d'emploi résidents, soit une baisse de 10.7% par rapport à janvier 2019. En outre, 653 nouveaux dossiers de demandeurs d'emploi non-résidents ont été ouverts, ce qui correspond à une baisse de 13.3% par rapport à janvier 2019.

Au cours du mois de janvier, les employeurs ont déclaré 4 401 postes vacants à l'ADEM, c'est-à-dire 899 postes ou 25.7% de plus qu'en janvier 2019.

Le taux annuel d'inflation en baisse de 1.9% à 1.7%

Suite au recul mensuel en janvier dû aux soldes d'hiver, l'indice des prix à la consommation national, calculé par le STATEC, se redresse de 1.3% en février 2020.

En neutralisant l'effet du retour de soldes, l'indice diminue de 0.2% par rapport au mois précédent.

Ce mouvement s'explique principalement par

un fléchissement des produits pétroliers.

Pour le secteur Horeca le Statec annonce un taux annuel d'inflation de 2,2%

Le bon vin fait partie de la bonne cuisine!

Sélection des vins pour Dubaï

Après la sélection du chef de cuisine Kim Kevin de Dood et son équipe, des représentants du GIE, de l'Horesca, de l'Institut vitivinicole et de l'École d'Hôtellerie et de Tourisme du Luxembourg (EHTL) ont présenté les vins et crémants sélectionnés pour le restaurant « Schengen Lounge » du pavillon luxembourgeois à l'expo universelle à Dubaï 2020.



A l'honneur de la diversité des cépages de la Moselle et à l'aide d'une dégustation à l'aveugle cinq vins et un crémant ont été choisis parmi une centaine de vins et crémants, présentés par une trentaine de vigneron. L'Horesca était représentée à cette dégustation par Dave Giannandrea.

Chacun de ces vins proposés à la « Schengen Lounge » du pavillon luxembourgeois permettront de promouvoir le savoir-faire et la passion de nos vignerons luxembourgeois en combi-

naison avec la mise en valeur d'un art culinaire propre à notre pays. Le but de la dégustation était de sélectionner des vins qui répondent parfaitement aux caractéristiques d'une cuisine moderne et inventive, comme celle qui est proposée par le chef de cuisine Kim Kevin de Dood et son équipe.

Dégustez-les au Luxembourg ou à l'Expo 2020 Dubaï, qui commencera le 20 octobre 2020 et durera jusqu'au 10 avril 2021.

Les vins sélectionnés

- Auxerrois 2018, Domaine Thill
- Pinot Blanc 2018 Molaris, Clos Mon Vieux Moulin, Duhr-Frères
- Pinot Gris 2018 Puits d'Or, Domaine Madame Aly Duhr
- Riesling 2018 Ahn Palmberg, Caves Berna
- Pinot Noir 2017, Domaine viticole Krier-Bisenius
- Crémant Cuvée Spéciale Blanc de Noirs, Pundel Vins Purs



2 % de plus pour Bofferding en 2019



Les ventes totales de bière réalisées sur le marché luxembourgeois sont estimées à 469.000 hl, dont plus de 50% sont des bières importées. Le marché local est ainsi le marché le plus ouvert d'Europe.

Comparées aux ventes de 2018, elles enregistrent une baisse de quelque 7.000 hl. La production totale des bières brassées au Grand-Duché comme publiée par les Douanes, s'élève à 288.823 hl, soit une diminution de quelque 4.000 hl.

Malgré un marché en souffrance, la Brasserie Nationale (Bofferding, Battin, Funk-Bricher) a annoncé une fois de plus, une croissance des ventes des produits de ses marques de 2.260 hl, à 157.600 hl, soit 2,2%.

La deuxième marque, la bière Battin, s'affiche comme challenger des deux grandes marques traditionnelles (Diekirch et Bofferding).

Sans oublier la dernière-née de la Brasserie Nationale : la bière Funck-Bricher. Elle confirme très favorablement sa position en tant que nouvelle

marque dans l'assortiment. Cette bière est labellisée Bio et acquiert chaque jour un public plus large. Dans le secteur Horeca, les ventes progressent de 1.400 hl pour arriver à 180.000hl. Cette évolution résulte des investissements lourds réalisés dans ce secteur. En effet, au cours de l'année passée, la brasserie de Bascharage a acquis 158 nouveaux débits et renouvelé sa collaboration avec quelque 350 tenanciers existants.

Le chiffre d'affaires global de la brasserie pour l'année 2019 par rapport à l'année précédente, progresse de 2% et se situe à 11Mio €, l'Ebitda s'établit à 3,8Mio €

Le chiffre d'affaires réalisé par Munhowen en 2019 atteint 79,3 Mio euros, soit une progression de 1,5 %, l'Ebitda progresse de 2,5% et s'élève à 6,55Mio €

Enfin en ce qui concerne la création de nouvelles Micro-Brasseries, on constate une progression continue malgré des signes de ralentissement évidents. Le nombre de brasseries a augmenté et ce, dans pratiquement tous les pays. En France, par exemple le nombre de brasseries est passé de 1.110 à 1.600. Au Grand-Duché, le nombre de brasseries ayant une autorisation administrative s'élève à 11

Deutschland : Mehr Übernachtungen in 2019



Guido Zöllick, Präsident des Dehoga Bundesverbandes:

Vor der Corona-Krise erreichte uns eine Pressemitteilung vom deutschen Hotel- und Gaststättenverband.

Die Übernachtungszahlen in Deutschland haben im zehnten Jahr in Folge einen neuen Rekordwert erreicht. 2019 gab es in den Beherbergungsbetrieben in Deutschland 495,6 Millionen Übernachtungen in- und ausländischer Gäste. Wie das Statistische Bundesamt mitteilte, waren dies 3,7 Prozent mehr als 2018.

Dazu erklärt Guido Zöllick, Präsident des DEHOGA Bundesverbandes: Deutschland als Reiseland sowie Tagungs- und Kongressstandort liegt weiter im Trend und präsentiert sich als ein attraktives Reiseziel. Das heimische Gastgewerbe ist für Touristen wie Geschäftsreisende aus dem In- und Ausland bestens aufgestellt.

La Brasserie Nationale vient de lancer une nouvelle eau minérale

Utilisée depuis de nombreuses années pour brasser ses bières Bofferding et connaissant la qualité exceptionnelle de son eau, la Brasserie Nationale fait un nouveau pas en proposant désormais son eau minérale, baptisée Lodyss.

Datée de l'ère glaciaire et conservée à l'abri de toute pollution humaine, elle est certifiée 0 nitrate et faible en sodium.

De par sa composition minérale et sa pureté exceptionnelle, Lodyss est recommandée pour la nutrition des nourrissons.

Dans un souci environnemental, elle sera commercialisée exclusivement en verre con签né, en version naturelle ou finement pétillante, de 25cl, 50cl et 1L.

www.lodyss.lu



Bilan de la campagne de contrôle nationale de distribution gratuite de sacs en plastique

Dreamjobs

Suite au report de l'événement « Springbreak Luxembourg », qui devait se dérouler du 12 au 15 mars à Luxexpo The Box, la remise des prix de la campagne « Dreamjobs Ambassadors 2020 » sera également reportée en date du 3 juillet 2020.

35^e année n° 415 2020 n° 3

Impressum : « Horesca » est une publication mensuelle éditée sous la responsabilité de la fédération nationale Horesca a.s.b.l., distribuée à tous les hôteliers, cafetiers et restaurateurs, métiers de bouche, administrations communales, partis politiques, Communautés européennes, Institutions nationales et internationales. Prix de vente: 3 € Abonnement annuel: 30 €

Rédaction: Horesca, BP 2524 L-1025 Luxembourg Tél.: 4213551

www.horesca.lu / horesca @ ymail.com


Rédacteur en chef: Dave Giannandrea

Direction de la publication: François Koepp

Publicité: brain&more 100A, route d'Arlon L-1150 Luxembourg

Tél.: 26 84 71 1 Fax: 26 48 35 10 E-mail: brain@brain.lu www.brain.lu

Impression: Imprimerie Centrale

 Printed in Luxembourg

Tirage: 6.000/mois

Horesca est membre de :



©Administration de l'environnement

Tel qu'annoncé lors d'un communiqué de presse en octobre dernier, l'Administration des douanes et accises a effectué sur demande de l'Administration de l'environnement, une campagne de contrôle nationale sur la fourniture gratuite de sacs en plastique dans divers points de vente de marchandises ou de produits.

Lors des premiers contrôles réalisés en novembre et décembre 2019, 450 points de vente (magasins, restaurants, et autres types d'établissements) furent contrôlés. En tout, 28 établissements (6,25%) n'étaient pas conformes aux dispositions légales. À cette occasion, les agents ont profité de rappeler les exploitants concernés des dispositions légales applicables en matière de distribution de sacs en plastique.

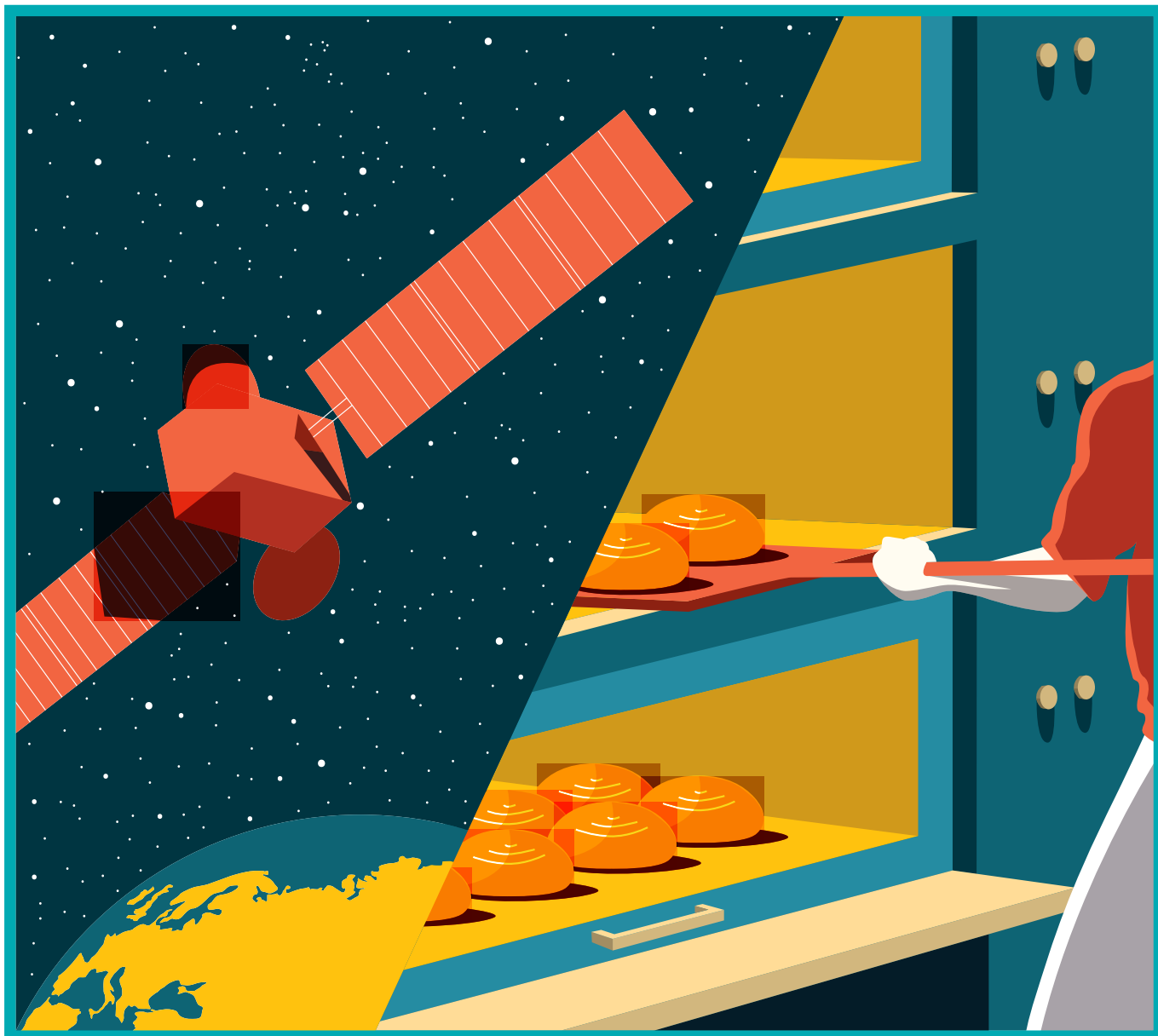
Fin février 2020, les agents de l'Unité contrôles et inspections de l'Administration de l'environnement ont effectué un recontrôle des 28 établissements non conformes. Il s'est avéré qu'une seule infraction a pu être constatée, l'établissement concerné a été sanctionné d'une amende administrative de 500 euros.

Petit rappel: la distribution gratuite de sacs en plastique dans les points de vente est interdite depuis le 31 décembre 2018

Dans le souci de prévenir et de réduire la consommation de sacs en plastique sur le territoire luxembourgeois, la distribution gratuite est interdite par l'article 5 de la loi du 21 mars 2017 relative aux emballages et aux déchets d'emballages:

"[...] au 31 décembre 2018, aucun sac en plastique n'est fourni gratuitement dans les points de vente de marchandises ou de produits. Les sacs en plastique très légers au sens de l'article 3, point 5 (nécessaires à des fins d'hygiène ou fournis comme emballage primaire pour les denrées alimentaires en vrac lorsque cela contribue à prévenir le gaspillage alimentaire) sont exclus."

Communiqué par l'Administration de l'environnement / ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable



**Soutenir ceux qui font l'économie,
de près comme de loin.**



LA PROVENCALE
votre garant de qualité depuis 1969

